

Subscribe	Past Issues		Translate ▼	RSS
-----------	-------------	--	-------------	-----

Pourquoi un Ombudsman devrait-il publier un rapport annuel? Paul Dubé, Ombudsman de l’Ontario, explique.

[View this email in your browser](#)



Twitter



Facebook



LinkedIn

L’Ombudsman Paul Dubé :
« Je suis là pour vous aider »



Cette chronique a été publiée en anglais dans le Toronto Sun, et traduite en français pour notre site web.

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario est maintenant en plein essor, avec un impact croissant.

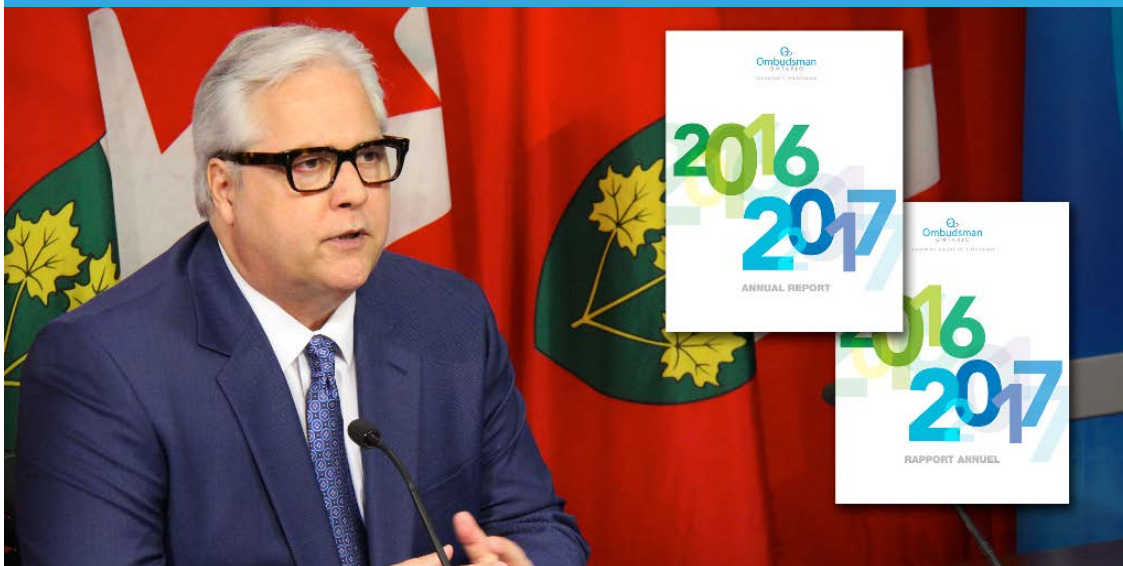
Notre mandat, élargi l'an dernier, inclut non seulement les organismes du gouvernement provincial, mais aussi les municipalités, les universités et les conseils scolaires – si bien que nous pouvons aider plus d'Ontariens que jamais, pour des problèmes plus divers que jamais.

Mais alors que je parcours la province, je constate régulièrement que tous les gens ne savent pas ce qu'est un ombudsman, et encore moins ce que notre Bureau peut faire pour eux.



[Cliquez ici pour lire toute la chronique](#)

Lisez le Rapport annuel 2016-2017 ici.



PROBLÈMES DE TRANSPORT SCOLAIRE À TORONTO

Le rapport de l'Ombudsman [sur les problèmes de transport scolaire dans les conseils scolaires de district de Toronto et de district catholique de Toronto](#) paraîtra en août – suivez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#) pour en savoir plus!

PRATIQUES EXEMPLAIRES DES MUNICIPALITÉS

À titre de pratique exemplaire, l'Ombudsman recommande que les conseils fassent des enregistrements audio ou vidéo de toutes les réunions municipales. Tout récemment, le [Canton de Tehkummah](#) a adopté cette pratique, se joignant ainsi aux villes d'Oshawa, de



Brampton, de Niagara Falls et de Welland, entre autres. [Voyez les autres pratiques exemplaires des réunions municipales ici.](#)

RENDEZ-VOUS À OTTAWA

En août, du personnel de l'Ombudsman assistera à la [Conférence annuelle 2017](#) de l'Association of Municipalities of Ontario pour partager des renseignements et des ressources sur la manière dont l'Ombudsman travaille avec les municipalités.



CARRIÈRES AU BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Travailler avec l'Ombudsman exige de la créativité, un esprit critique et de la ténacité. [Cliquez ici pour en savoir plus sur ce que veut dire travailler dans notre Bureau.](#)

EXPOSÉ DE CAS

Après avoir dû renoncer à son permis de conduire en raison de problèmes médicaux, une femme a fait appel à nous, car elle avait des difficultés à obtenir une pièce d'identité avec photo auprès de ServiceOntario. [Plus d'info.](#)



CAS DU SECTEUR PARAPUBLIC

Nous traitons plus de 21 000 plaintes par année – dont la plupart ont trait à des organismes du gouvernement de l'Ontario, mais maintenant nous surveillons aussi les municipalités, les universités et les conseils scolaires.

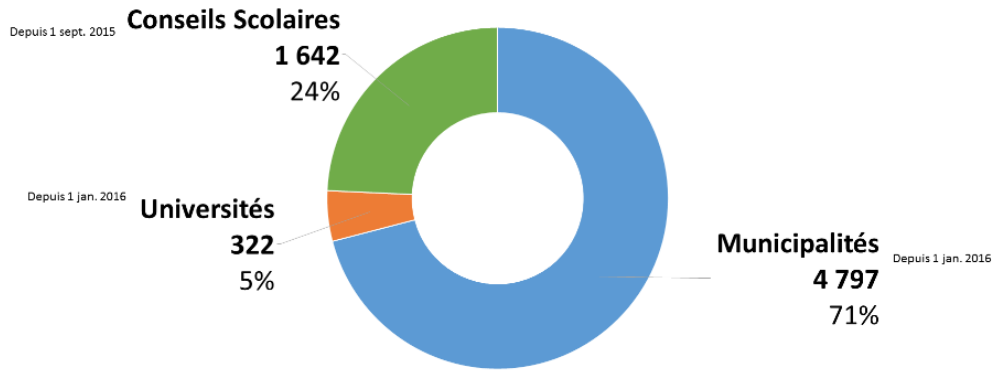
Voici comment ces dernières plaintes se répartissent :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons traité 4 797 cas de municipalités et 322 cas d'universités. Depuis le 1^{er} septembre 2015, nous avons traité 1 642 cas de conseils scolaires.

[En savoir plus.](#)



Plaintes sur le secteur parapublic à date



[Portez plainte en ligne](#)

L’Ombudsman est un officier indépendant de l’Assemblée législative de l’Ontario, chargé de surveiller les organismes du gouvernement provincial ainsi que les municipalités, les universités et les conseils scolaires. L’Ombudsman Paul Dubé a commencé son premier mandat quinquennal le 1^{er} avril 2016.